EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Absent(e)s : **Anne FAUROT**

Secrétaire : **Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 35

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de la subvention suivante sur la ligne de crédit ad hoc :

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE : 22 000 euros

La présente délibération a pour objet la demande de soutien de la Ville par la Banque Alimentaire Auvergne pour la création d'une épicerie sociale et solidaire à Clermont-Ferrand.

La première banque alimentaire (Food bank) a été créée en 1967 aux États-Unis. C'est sur ce modèle qu'a été fondée en 1984, à l'initiative de 5 associations (Secours catholique, Emmaüs, Armée du salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante) la première structure française « Banque Alimentaire de Paris et de l'île de France pour la lutte contre la faim ». Ces banques alimentaires ont toutes été fondées sur des principes qui régissent aujourd'hui encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et les 23 antennes en France : la lutte contre le gaspillage, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat. 33 ans après leur création ce sont plus de 1.900.000 personnes qui bénéficient de cette aide chaque année.

Après avoir rencontré leurs homologues de Bourges sur leur projet Ésope, les administrateurs de la Banque Alimentaire Auvergne ont mené une analyse sur la précarité existante chez les étudiants du bassin clermontois. Cette étude estime qu'au minimum 1 500 étudiants sont concernés par un projet d'épicerie sociale et solidaire telle qu'Ésope. Les bénéficiaires d'une telle structure peuvent réaliser des achats de produits alimentaires (sec et frais) ou de produits d'hygiène, contre une participation financière correspondant selon les cas à 10% ou à 20% du prix commercial usuel. En moyenne, cela représente pour les bénéficiaires une économie pouvant atteindre 190 euros par mois sur leur budget, ce qui les aide au quotidien à se nourrir convenablement et à répondre à leurs difficultés financières.

L'activité traditionnelle de la Banque Alimentaire est de fournir des dons à ses adhérents, associations et CCAS, qui les redistribuent aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. L'initiative prise dans le cadre de ce projet est donc exceptionnelle mais justifiée par le constat que la population étudiante de Clermont-Ferrand ne bénéficie pas aujourd'hui, de l'avis général des parties concernées, d'un service à la mesure des besoins recensés. Les apprentis et les jeunes précaires, population marginale par rapport au nombre d'étudiants, bénéficieraient également de ce service.

Lors de son étude sur la précarité étudiante, les responsables de la Banque Alimentaire Auvergne ont rencontré de nombreux responsables associatifs ou institutionnels œuvrant dans le domaine social, notamment le Secours Populaire qui assure le

fonctionnement de La Fringale, mais aussi des associations étudiantes comme Lieutopie ou la FédEA très engagées sur le sujet.
Le CCAS et la Mission locale participent eux au repérage des jeunes en difficulté. L'accès à l'épicerie sociale et solidaire est d'ailleurs possible pour des jeunes non étudiants mais en situation de grande précarité.
Le CROUS participe à ce repérage et apporte son expertise pour définir les critères d'accès des bénéficiaires et valider les dossiers.
La région Auvergne Rhône Alpes et les services de l'État (DDCS) ont fait connaître leur intérêt pour le projet.

L'installation de cette épicerie sociale et solidaire par la Banque Alimentaire Auvergne est envisagée fin 2017 dans des locaux privés loués au 63 boulevard Côte Blatin.

Les projections financières réalisées prévoient un investissement sur fonds propres de la Banque Alimentaire Auvergne de 100 000 euros pour la mise aux normes et l'aménagement des locaux. Le budget de fonctionnement annuel, ayant lui été établi à hauteur de 80 000 euros, comprend la création de 3 emplois dès la première année.

La demande de la Banque Alimentaire Auvergne auprès de la Ville de Clermont-Ferrand concerne donc le financement de l'occupation des locaux (estimation du loyer à 1 800 euros par mois) pour les trois premières années de fonctionnement avec l'objectif d'atteindre un autofinancement à partir de la quatrième année.

Il est proposé, en accord avec votre commission, de soutenir financièrement le projet Esope de la Banque Alimentaire Auvergne à hauteur de 22 000 euros ce qui correspond à la prise en charge du coût d'occupation des locaux utilisés pour la première année de démarrage et de fonctionnement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 Décembre 2017

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Vie étudiante et aux Relations internationales,

Jérôme AUSLENDER